

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Motifs de prise en compte ou non des observations du public dans le Programme Local de Prévention des Déchets

N°	Observations	Motifs de prise en compte ou non
1	« Afin de favoriser l'apport en déchèterie, il pourrait être judicieux de repenser l'accessibilité de celle de BRIOUDE, complètement engorgée par la circulation et le stationnement. Probablement que ces difficultés d'accès peuvent constituer un frein pour certains usagers. »	Remarque pertinente, en effet, parfois, la circulation peut être compliquée en particulier sur les périodes d'affluence. C'est une remarque à intégrer, mais pas dans notre PLPDMA, dont les actions portent sur la réduction des déchets.
2	« Je ne vois pas de mention du réemploi des matériaux de BTP. Il y a pourtant là un gisement de déchets valorisables car réemployables important et l'évolution réglementaire pousse, me semble-t-il les S.I.C.T.O.M. à s'y intéresser. »	La fiche action 14 du PLPDMA prévoit une étude sur un éventuel déploiement des nouvelles filières REP, en fonction des capacités des déchèteries. Le réemploi des matériaux du BTP en fait partie.
3	« Pour le tri, nous entendons parfois des critiques d'usagers qui contestent sa qualité. Serait-il possible d'organiser des visites collectives pour nous aider à visualiser comment ça se passe ? »	En effet, une visite d'un centre de tri peut être considérée comme une action de communication. Encore faut-il que le prestataire privé organise des journées portes ouvertes. Cette remarque est prise en compte dans la fiche action 11 du PLPDMA.
4	« Le S.I.C.T.O.M. pourrait mettre à disposition des broyeurs de branches pour un loyer modeste. Cela permettrait peut-être de diminuer les déchets verts et encouragerait les usagers à utiliser le broyat sur leurs plantations ».	Concernant le broyat, le choix a été fait par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE de créer des plateformes communales avec les EPCI qui le souhaitent, ce qui permet une prise en charge sur place pour l'utilisateur. Des conventions pourraient être passées avec les professionnels pour développer, sur certaines parties du territoire, le broyage à domicile. Cette remarque est prise en compte dans la fiche action 3 du PLPDMA.
5	« Pour les déchets verts, sensibiliser les particuliers à s'équiper de broyeurs de branches, en signant un partenariat avec des fournisseurs afin de rendre leur coût plus abordable. Nous avons investi dans un de ces broyeurs, et depuis nous n'allons plus en déchèterie. Tout ce qui est broyé retourne au jardin. »	Voir observation n° 4.
6	« Côté professionnels, il est temps que ces derniers, entre autres BTP, rentrent dans ces actions de recyclage et soient plus transparents ».	Voir observation n° 2.

7	<p>« Elargir l'offre de collecte des biodéchets (chez les particuliers, les entreprises de restauration, les commerces d'alimentation de fruits et légumes des centres villes) par l'expérimentation de collecte à vélo sur des secteurs plus urbanisés (centre-ville de Brioude par exemple) en vue d'augmenter la capacité de compostage sur le territoire ».</p>	<p>La collecte à vélo des biodéchets est en place et se poursuit sur ISSOIRE. Il est prévu d'étendre le maillage aux professionnels de la restauration, collèges et lycées. Nous pouvons également travailler sur une mise en place sur d'autres territoires. Cette remarque est prise en compte dans la fiche action 1 du PLPDMA.</p>
8	<p>« Encourager les nouveaux acteurs du réemploi (associations notamment) à participer à la prévention des déchets ».</p>	<p>Remarque pertinente, prise en compte dans la fiche action 10 du PLPDMA.</p>
9	<p>« Encourager de nouveaux partenariats favorisant le réemploi des objets amenés en déchèteries ».</p>	<p>La fiche action 10 prévoit l'élargissement à d'autres partenariats.</p>